



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 67260

## Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la politique de lutte contre les violences conjugales. Les résultats de l'étude menée sur les morts violentes constatées au sein du couple au cours de l'année 2008 par la délégation aux victimes du ministère de l'intérieur révèle que 184 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire (conjoint, concubin, pacsé ou ex dans les trois catégories). En France, plus de 40 000 faits sont enregistrés chaque année par la gendarmerie et la police et un homicide est commis au sein du couple tous les deux jours. Dans 84 % des cas, une femme en est la victime. Face à cette situation dramatique, la campagne d'information nationale, lancée fin 2008 et intitulée "Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez", s'inscrivait dans un registre combatif avec un mot d'ordre qui incitait à l'action et encourageait les victimes, témoins directs ou indirects, à réagir et à dénoncer ces violences. Aussi, il lui demande si un bilan a été dressé et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour tenir compte des enseignements qui auront pu en être tirés, afin de lutter efficacement contre ces violences intolérables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67260

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12171

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)